

par ion un nt.
de g - uverné.

L-H

Jean Pierre HEMERY
Commissaire Enquêteur

délicie à vos zentise ce
l'état le 21.12.2022
(Ce festival illisible)

grand - amé.

maine enquêteur;

an monde ou l'on sait depuis plusieurs décennies
maintenant que nos Ressources (Terre, Sable, eau ...) ne sont pas
infini!

Après un été caniculaire, une sécheresse hors norme,
nos Reserves d'eau (de surface et souterraine) s'amenuisent et
ne se remplissent pas.

La Carrière de grand-Auverné est situé en parti sur
une zone humide qui est inexorablement en lien avec les
différent source d'eau de son environnement (Ruisseau, Nappe pédonale...)
de stockage de l'eau en surface dans des Bassins n'est pas une solution
à cause de l'évaporation!!

De plus sur un territoire d'environ 40 km² autour de grand-
Auverné, la création ou agrandissement de 4 carrières de Sable son
en projet en ce moment:

êtes vous en relation les uns avec les autres projets?

de l'impact environnemental au niveau de l'eau, des Risque
pour les de Routes, impact de la pollution sur la
population du Cumul de ces 4 carrières de Sable?

à l'heure où on décide d'obliger la
diminution de la production un d on, à quoi
va servir cette Sablière?

- Pour refaire l'impasse ainsi
l'étude de Besse dans le
détention des
vos chiffres

- que pouvez vous faire pour nous

empruntons des départementales autour du village à vélo, pour éviter le danger
des futurs camions qui prendront la même route que nous?

Bref je pense que ce projet est une aberration écologique
et environnementale ou le profit de quelque un passe avant
l'avenir et le futur du plus grand Nombre.

NON à la carrière de grands-Auverné !!

Cordialement



L.3

Jean Pierre HEMERY
Commissaire Enquêteur

GABORY Jean-Christophe

Maraîcher

Membre de l'association Grand Auverné Environnement

La Cour

44520 Grand-Auverné

à l'adresse de Mr le commissaire enquêteur

-Projet des carrières de l'Ouest sur la commune du Grand Auverné (44520)

Je vous fais part de mes « impressions » quand à l'(in)utilité de ce projet

- Je ne reviendrai pas sur l'absence d'information et encore moins de débat de la part de la mairie à l'égard des Alvernes et des communes limitrophes impactées par un tel projet, la presse a relayé notre protestation, la mairie a répondu que c'était une affaire privée... pourtant soumise à enquête public !!!

- Pourquoi envisager l'ouverture d'une carrière si loin des métropoles concernées ? (Nantes : 50kms ; Rennes et Angers : 70kms) c'est en contradiction avec la politique des sites de productions de proximité , avec un impact carbone et écologique désastreux ; par ailleurs le trafic de camions (94 poids lourds/jours sur des routes impraticables en l'état, pour de tels gabarits) augmentera le risque d'accidents et de bouchons, sur ces axes déjà très saturés

- Pourquoi ouvrir une carrière sur la commune du Grand Auverné alors qu'il en existe déjà une située à moins de 10 kms, à St Sulpice des Landes (carrière qui entreprend actuellement des demandes d'autorisations d'extension). L'ouverture (ou extension) des 2 carrières situées à proximité n'entre-t-elle pas en contradiction avec le dispositif préconisé par l'état et les chambres d'agricultures ? , à savoir E.R.C. (pour, éviter, réduire, compenser). De plus, ces 2 carrières exploiteront le même filon... sur la même nappe phréatique... avec un impact double. Entre ces 2 projets, qui auront des conséquences écologiques irréversibles, le moins destructeur, et écologiquement acceptable serait de toute évidence celui de St Sulpice des Landes...

- Sachant que l'hiver 2021 et l'été 2022 ont été les plus secs jamais enregistrés dans le département, ouvrir une carrière qui va puiser son sable dans une aquifère de surface et la mettre à nu, impactera forcément le sous sol, ses réserves en eau ainsi que la Z.N.I.E.F.F. bordant le futur site d'extraction. Les études menées par le carrier et son géologue sont insuffisantes, incomplètes et basées sur des estimations trop anciennes, qui ne sont plus fiables étant donné les ressources actuelles et le bouleversement climatique en cours (estimation de la pluviométrie à 800mm/An alors que nous sommes



en dessous depuis longtemps, l'évaporation largement sous estimée, les conséquences sur la nappe du « vide » laissé par l'extraction de 300 000 tonnes/an)

- Maraîcher, situé à 3 Kms, je puise l'eau nécessaire à mon alimentation domestique et irrigation, dans la nappe de surface qui sera impactée par l'exploitation de cette carrière. En 20 ans, j'ai vu les réserves en eau diminuer constamment, avec une accélération cet été 2022, l'extraction massive de sable assèchera inéluctablement l'aquifère, ses zones humides et ses terres agricoles. Cela impactera toute l'agriculture liée à cette zone humide et riche en biodiversité. Je risque à terme ne plus pouvoir cultiver ou même vivre sur mon exploitation.

- Il y a, actuellement, 6 projets individuels d'ouvertures ou d'extensions de carrières dans le département pour 5 entreprises différentes ; alors qu'il en existe une vingtaine en activités. Le département, la région, l'état, ne devraient ils pas se positionner en arbitre face à cette ruée sur une ressource de plus en plus rare ?... et dont l'extraction a des conséquences irréversibles sur l'eau, les terres agricoles et la biodiversité ?

- Est ce que l'enquête publique prendra en compte l'avis des habitants, riverains et communes concernées qui se sont prononcés (lorsqu'ils ont été consultés !) en majorité contre ce projet ou son itinéraire ? Une pétition en ligne (<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/halte-extraction-massive-sable/159566>) a recueilli plus de 26 000 signatures, c'est une mobilisation forte qui dépasse la commune, souhaite être entendue et nous accompagnera dans les démarches ou luttes à venir... en cas de décisions anti démocratiques et écocides...

- Ma contestation concerne ce projet... ainsi que la remise en question des autres, ou extensions de carrières dans le département de la Loire Atlantique... mais j'attire votre attention quand à l'itinéraire choisi par le carrier (en accord avec la mairie et les propriétaires rentiers des terrains concernés par l'extraction). Pour la destination d'Angers via Riallé, Les poids lourds emprunteraient un chemin communal, qui nécessitera de lourds travaux d'aménagements, pour un détour de 15 kms au lieu de 3 kms par la route actuelle (habituée et aménagée pour recevoir un gros trafic de poids lourd) ! à l'heure des économies d'énergie et de sobriété, cet itinéraire, qui n'a aucune justification logique, n'est-il pas une insulte à l'égard des citoyens à qui ont demandé de faire des efforts, d'être sobres et de ne pas gaspiller l'énergie ?

Quand à l'itinéraire passant par la Meilleraye de Bretagne, la maire et son conseil municipal (qui n'ont pas été consulté au préalable) ont voté contre à l'unanimité... et envisagent des poursuites en cas de non respect de cette décision

- Les entreprises du BTP ainsi que leurs filiales d'approvisionnements, ne changeront de méthodes que contraintes et forcées, comme pour les constructeurs automobiles, obligés de ne fabriquer que des véhicules non polluants en 2035, l'état, en annulant les projets d'extensions ou de création de carrières, enverra un message fort à ces entreprises pour qu'elles s'engagent réellement dans des constructions moins polluantes, énergivores et destructrices des milieux naturels

Avec tout le respect dû à votre fonction

Merci de m'avoir lu

L2

Mme GABOY Lucie
23 rue Chateaubriand
44000 NANTES
gaboylucie@gmail.com

Jean Pierre HEMERY
Commissaire Enqueteur

Nantes, le 14 décembre 2022



Objet: contribution au débat sur l'ouverture
d'une carrière au Grand Auvergne

- les conclusions de l'étude scientifique qui conclut à l'inexistence d'impacts négatifs de son exploitation sur l'environnement laissent perplexes.

- le projet qui s'étendra sur 56,4 ha jouxta la Forêt d'Ancenis et n'est qu'à 250 m au Nord Est de la zone humide "Tourbière de Villeneuve"

- l'exploitation entraînera nécessairement une dévégétalisation de us 56,4 ha (la création d'une zone d'intérêt écologique pour compenser apparaît un peu aller bien illessoir pour préserver la survie de la faune et la flore).

- selon l'étude le volume d'eau de sable extrait sera de 1790 et le volume d'eau soustrait à la nappe sera de 70 litres par tonne... (il est prévu une extraction de 25000 tonnes à minima par an)

Pour autant l'expertise conclut à l'absence d'incidence sur le niveau de la nappe phréatique et sur l'alimentation de la ZNIEFF, pour cette dernière au terme d'une argumentation que l'on ne peut que qualifier de révéral.

"... cette dernière pourrait être impactée positivement par la création de plan d'eau..."

②
cette zone humide devrait être alimentée en eau toute l'année en raison du réchauffement du niveau en aval du plan d'eau, augmentant le gradient de la nappe et donc les flux d'eau souterraine ... ?

S'y ajoute le calcul très théorique du chiffre de précipitations brutes annuelles de 819,5 mm, dans le contexte très évolutif du réchauffement climatique et des risques aggravés de sécheresse telle que celle que l'on a connue cette année.

- mon fils qui exploite depuis près de 20 ans une tenue maraîchère en bio située à 5 km de la carrière a constaté une baisse régulière du niveau d'eau de ses deux mars et de soupier. A la fin de l'été ses deux mars étaient presque asséchés et leur niveau moyen n'est toujours pas revenu.

La survie de son exploitation dépendant de sa ressource en eau, il est extrêmement inquiet des conséquences de l'exploitation de la carrière sur le niveau de la nappe pluviale.

- on reste dubitatif quant à l'objectivité de l'étude scientifique au terme de laquelle sont systématiquement relativisées les conséquences négatives du projet d'exploitation sur l'environnement quant à la ressource en eau et les pollutions qui en résulteront.

13

- sur un plan général il sera constaté que dans le département 20 carrières sont déjà exploitées, que la carrière de St Sulpice située à 7 km fait l'objet d'une demande d'extension, que dans le contexte actuel de l'absolue nécessité de maintenir la biodiversité pour contenir le réchauffement climatique tel que ne cesse de le proclamer le GIEC l'ouverture de cette carrière apparaît comme un mauvais.

- enfin les pouvoirs publics ne peuvent pas avoir deux positionnements quant à leurs engagements vis à vis du réchauffement climatique et autoriser des projets qui l'aggrave

Stéphane Guillet
la Bauche
44520 G^d-Auvergne

L.1
Jean Pierre HEMERY
Commissaire Enquêteur

le 13 Décembre 2022,

Mail: stephaneguillet@outlook.fr

à Monsieur le commissaire enquêteur,

Je ne peux qu'apporter ma contribution à cette enquête publique, ma maison est une des plus proches, au lieu dit "la Bauche", où la vue, le calme et l'air pur m'ont amenés à m'installer voici quinze ans.

Je veux donc par la présente, m'élever contre ce projet qui va anéantir toute tranquillité à mon paysage direct. Tout au niveau visuel, je serai un des rares à avoir cette chance! que de la qualité de l'air dégradée par les gaz d'échappement des engins et camions; que sonore, par vent de sud-ouest, les plus fréquents, je pourrai passer mon éventuelle retraite à participer pleinement au chargement des camions! Et ceci sans parler du problème de l'eau, car les puits du village déjà bien entamés par le drainage agricole vont finir de s'assécher.

Voici donc les bonnes raisons personnelles que j'ai de dire non, au projet. Ma maison va perdre le plus gros de sa valeur pendant trente ans au moins, ma santé va être grievée par une qualité d'environnement générale dégradée.

Mais c'est aussi en tant que citoyen que je veux m'opposer. Car nous devons décroître dans notre addiction aux ressources non renouvelables et cesser d'artificialiser et de détruire les sols, cesser de détruire l'habitat de la faune qui dans cette zone était relativement préservée.

Le moment est à l'urgence de briser le nonron de ces destructions, le site de l'ancienne carrière prouve qu'on ne rend pas les lieux en état, après exploitation. Et je ne serai plus là pour le voir, cette affaire qui peut en enrichir certains ne fera que me nuire sans rien me rapporter car je n'aurai que pas le plaisir de voir peut-être se ré-installer une vie, dans le calme, après.

Merci de votre attention,

